



LE GREENSCOPE #40

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable sous forme de bonnes pratiques, veille réglementaire, découverte des innovations et des actualités.

BONNES PRATIQUES

Décarbonation des flottes automobiles



La décarbonation des flottes automobiles est devenue un enjeu central pour les entreprises souhaitant réduire leur impact environnemental mais comment y parvenir ?

Voici plusieurs pistes à explorer :

- **Location longue Durée (LLD)** : Cette option permet de renouveler régulièrement vos véhicules, vous assurant de bénéficier des dernières avancées technologiques et d'une maintenance exemplaire.
- **Véhicules « zéro émission »** : En adoptant ces véhicules (notamment électriques) les émissions de gaz à effet de serre sont drastiquement réduites. Pour optimiser l'efficacité du bilan, il sera nécessaire de développer des infrastructures adéquates comme l'installation de bornes de recharge (IRVE) sur sites.
- **Optimisation des trajets** : Covoiturage et logiciels de gestion de flotte permettent de planifier des itinéraires plus efficaces. Moins de km c'est

moins de CO₂ !

- **Carburants alternatifs** : Pour les véhicules encore non remplaçables par des modèles zéro émission, des options transitoires comme le biogaz ou les biocarburants peuvent être envisagés.
- **Sobriété** : Encourager la réduction des déplacements inutiles via une politique de télétravail ou des sessions de formation à l'éco-conduite pour diminuer encore plus l'empreinte carbone liée à la mobilité.

Ce bouquet de solutions technologiques est à moduler et à combiner pour être adapté à sa propre flotte, sans oublier d'impliquer ses collaborateurs pour un impact plus immédiat.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

La loi sur la «restauration de la nature» adoptée



Lundi 17 juin, les eurodéputés ont adopté la loi sur la restauration de la nature, un texte fondamental du Green Deal visant à préserver la biodiversité et à lutter contre le changement climatique. Cette législation se concentre principalement sur la restauration des écosystèmes dégradés.

Des engagements ont été pris pour l'ensemble des écosystèmes : Restaurer au moins **20% des habitats en mauvais état d'ici 2030** (forêts, zones humides, rivières, lacs et fonds coralliens), **60% d'ici 2040** et **90% d'ici 2050**.

Des mesures telles que l'augmentation des populations de pollinisateurs, la plantation de 3 milliards d'arbres, la restauration des tourbières drainées et des cours d'eau à courant libre constituent un aspect important du règlement. Enfin, les États membres devront élaborer des plans nationaux de restauration. Ce règlement marque un engagement fort de l'UE pour la restauration et la préservation de la biodiversité à long terme.

INNOVATION

Économie circulaire et ventilo-convecteurs



Le réemploi et l'économie circulaire sont des notions de plus en plus présentes dans la conception de bâtiments responsables. Entre réglementation et développement du marché, de nombreuses innovations se mettent en place : aujourd'hui, les luminaires ou les sols souples sont déjà bien intégrés dans des circuits de circularité.

L'entreprise Proclus, spécialisée dans le réemploi des équipements électriques techniques, s'est lancée dans le reconditionnement d'une nouvelle gamme de produits : les ventilo-conducteurs. L'ensemble des composants est concerné par la dépose soignée puis les requalifications nécessaires au reconditionnement : gaines, ventilateurs, batteries et caisson.

Le projet de l'entreprise Proclus a permis d'éviter plus de 4 tonnes de CO₂ équivalent, tout en maintenant la qualité du produit, le tout à un prix d'achat réduit. De plus, ils ont convaincu un nouvel installateur de l'importance de la circularité des équipements du bâtiment.

ACTUALITÉS

Cartographie des projets d'envergure nationale selon la loi Climat et Résilience



La loi « Climat et résilience » a fixé l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour la période 2021-2031, la loi prévoit que la consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), par les projets (nationaux ou européens), soit comptabilisée dans un forfait national de 12 500 ha, plutôt qu'à l'échelle régionale ou infrarégionale. Ces projets doivent être listés par arrêté du ministre chargé de l'Urbanisme et doivent démontrer un intérêt général majeur.

En cas de dépassement du forfait, l'excédent de consommation ne pourra être imputé sur l'enveloppe des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Toute l'équipe Etyo Green Insight
vous souhaite de bonnes vacances !



Rendez-vous en septembre pour
votre prochain Greenscope !



Etyo Green Insight
3, rue de Stockholm
75008 PARIS
contact@etyo.com



© 2024 ETYO Group